



Caisse nationale de santé - Statuts.

Par arrêté ministériel du 25 octobre 2021, les modifications aux statuts, à l'annexe K et aux fichiers B1, B5 et B7 de l'annexe A, ainsi qu'aux listes n° 2, n° 6 et n° 11 de l'annexe D des statuts de la Caisse nationale de santé, arrêtées par le conseil d'administration de la Caisse nationale de santé en date du 15 septembre 2021, sont approuvées. Les modifications aux statuts entrent en vigueur le premier jour du mois suivant leur publication au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, à l'exception des dispositions relatives au forfait pour vaccination contre la COVID-19 et inscription dans le registre de vaccination, selon les directives de la Direction de la santé (position C47) qui produisent leurs effets au 6 août 2021. Les modifications à l'annexe K entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Les modifications aux fichiers B1, B5, B7 et aux listes n° 2, n° 6 et 11° entrent en vigueur le 1^{er} novembre 2021.

Annexes

Suivent les fichiers annexés.

**Modifications des statuts de la Caisse nationale de santé
Conseil d'administration du 15 septembre 2021**

Chapitre 8 au titre II des statuts : Médicaments délivrés à charge de l'assurance maladie vers le milieu ambulatoire

1° À la liste n° 2 de l'annexe D, est ajouté le point suivant :

A.04.	Autres médicaments liés au tractus digestif et au métabolisme
A.04.01	Les agents chélateurs sélectifs du cuivre inclus dans le code ATC A16AX12.

2° À la liste n° 6 de l'annexe D, est ajouté le point suivant :

45.	Les médicaments inclus dans le code ATC N04BC07 (apomorphine) indiqués dans le traitement des patients atteints de la maladie de Parkinson. Le prescripteur certifie le respect des indications de l'autorisation de mise sur le marché sur la demande de prise en charge.
-----	---

3° La liste n° 11 de l'annexe D prend la teneur suivante :

Libellé	Prix	Taux
Indemnité de dérangement le dimanche et les jours fériés entre 8.00h et 19.00h	6,38 €	100 %
Indemnité de dérangement entre 19.00h et 22.00h avec certificat d'urgence	6,38 €	100 %
Indemnité de dérangement entre 22.00h et 08.00h avec certificat d'urgence	14,03 €	100 %
Honoraire pour copie d'ordonnance	0,25 €	80 %
Honoraire de dispensation d'un stupéfiant	1,28 €	80 %
Honoraire pour la reconstitution du médicament conformément au RCP	1,53 €	80 %
Honoraire hebdomadaire de délivrance par patient pour le reconditionnement de médicaments en dose individuelle comme prévu dans le règlement grand-ducal du 26 décembre 2012 fixant le tarif des préparations galéniques et les honoraires des pharmaciens	11,20 €	80 %
Honoraire de fractionnement de la dispensation d'un stupéfiant ordonné par le médecin	1,28 €	100 %

4° Les présentes modifications entrent en vigueur au 1^{er} novembre 2021.

**Modifications des statuts de la Caisse nationale de santé
Conseil d'administration du 15 septembre 2021**

Art. 1.

L'article 35^{ter} des statuts de la Caisse nationale de santé, est modifié comme suit :

1° Le dernier tiret est modifié comme suit :

- « - le forfait pour l'inscription dans le registre de vaccination contre la COVID-19, selon les directives de la Direction de la santé, d'un patient reconnu vulnérable, prévu au tableau des actes et services de la première partie « Actes généraux », chapitre 1^{er} « Consultations », section 3 « Tarifs spéciaux » du règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie (position C46) »

2° Il est ajouté un nouveau tiret ayant la teneur suivante :

- « - le forfait pour vaccination contre la COVID-19 et inscription dans le registre de vaccination, selon les directives de la Direction de la santé, prévu au tableau des actes et services de la première partie « Actes généraux », chapitre 1^{er} « Consultations », section 3 « Tarifs spéciaux » du règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie (position C47). »

Art. 2.

À l'article 91^{ter}, alinéa 2, les termes P6041060 « Therapieschuh » sont supprimés.

Art. 3.

À l'annexe B, Chapitre 6 « Chaussures et semelles orthopédiques », à la Section 4 « Therapieschuh », la position « P6041060 » est supprimée.

Art. 4.

Les présentes dispositions entrent en vigueur le premier jour du mois suivant leur publication au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, à l'exception des dispositions prévues à l'article 1^{er}, point 2° relatives au forfait pour vaccination contre la COVID-19 et inscription dans le registre de vaccination, selon les directives de la Direction de la santé (position C47) qui produisent leurs effets le 6 août 2021.

Fichier B1: Ajout avec effet au 01.11.2021 - Conseil d'administration du 15.09.2021

Numéro national	Nom commercial	Pièces	Largeur	Longueur	Poids	Volume	P. référ.	Taux	Remb. max.
N01D2	Monitoring continu de la glycémie (CGM) - Capteur (APCNS)								
MEDTRONIC									
5932298	GUARDIAN 4 SENSOR	capteur			5		334,75€	100%	334,75€
N01D3	Monitoring continu de la glycémie (CGM) - Transmetteur (APCNS)								
MEDTRONIC									
5932415	GUARDIAN 4 TRANSMITTER SEUL	transmetteur			1		545,90€	100%	545,90€
N55B4	Aiguilles pour seringues automatiques pour diabétiques (pens)								
ZKOPE HEALTHCARE									
5932284	DROPLET AIGUILLES 31G	aiguilles	100	0,25 mm	5 mm		17,29€	100%	17,29€
5932141	DROPLET AIGUILLES 31G	aiguilles	100	0,25 mm	6 mm		17,29€	100%	17,29€
5932169	DROPLET AIGUILLES 32G	aiguilles	100	0,23 mm	5 mm		17,29€	100%	17,29€
5932172	DROPLET AIGUILLES 32G	aiguilles	100	0,23 mm	4 mm		17,29€	100%	17,29€
N55C1X	Pompe à insuline externe (APCM - 1/60 mois)								
IME-DC									
5932186	DIABECARE DANA-I		1				3700,00€	100%	3700,00€
N57A2	Accessoires pour pompe APOMORPHINE								
EVER NEURO PHARMA									
5931869	RESERVOIR	D-MINE PUMP	1				21,00€	100%	21,00€
PENTAFERTE									
5931855	NERIA GUARD SET PERFUSION	POMPE D-MINE PUMP	1				18,75€	100%	18,75€

Lubrifiants oculaires (1 conditionnement par mois)

V98E1

RATIOPHARM

5932379	HYALURON	collyre multi-doses 6M	1	10 mL	6,50€	40%	6,50€	
5932396	HYALURON GEL	collyre multi-doses 6M	1		6,50€	40%	6,50€	
URSAPHARM								
5932348	EVO TEARS	collyre multi-doses 6M hyaluronate Na	1	3 mL	6,50€	40%	2,60€	
5932351	EVO TEARS OMEGA	collyre multi-doses 6M hyaluronate Na	1	3 mL	6,50€	40%	2,60€	
5932321	HYLO DUAL	collyre multi-doses 6M hyaluronate Na	1	10 mL	6,50€	40%	2,60€	
5932334	HYLO DUAL INTENSE	collyre multi-doses 6M hyaluronate Na	1	10 mL	6,50€	40%	2,60€	

Lubrifiants oculaires (1 conditionnement par 2 mois)

V98E12

RATIOPHARM

5932382	HYALURON	collyre multi-doses 6M	2	10 mL	13,00€	40%	5,20€
5932401	HYALURON GEL	collyre multi-doses 6M	2	10 mL	13,00€	40%	5,20€

Fichier B1: Modifications avec effet au 01.11.2021 - Conseil d'administration du 15.09.2021

Numéro national	Nom commercial	Pièces	Longueur	Poids	Volume	P. référ.	Taux	Remb. max.
N55C1Z								
Système de pompe à insuline externe (APCM - 1/48 mois)								
INSULET								
5932271	OMNIPOD DASH PDM	1				426.50€	100%	426.50€
N57A2								
Accessoires pour pompe APOMORPHINE								
LICHER MT								
5929911	ENTNAHMEADAPTER APOMORPHIN	1				5.70€	100%	5.70€
5929924	LMT KATH S 28G	1	80 cm			12.58€	100%	12.58€
5929891	SO-FILL 20ML RESERVOIR	1			20 ml	12.00€	100%	12.00€
TMH Medizinhandel								
5929034	ADAPTER LLWW	1				0.35€	100%	0.35€
5928085	APO-GO SERINGUES 20ML	1			20 ml	10.08€	100%	10.08€
5928135	APO-GO SERINGUES 50ML	1			50 ml	19.88€	100%	19.88€
5929101	CLEO 90 INFUSIONSSET 9MM	1	110 cm			15.94€	100%	15.94€
5929048	CLEO 90 INFUSIONSSET 9MM	1	80 cm			15.94€	100%	15.94€
5929082	SOFT GLIDE SUBKUTAN-SET 24G	1	90 cm			11.00€	100%	11.00€
5929079	SOFT GLIDE SUBKUTAN-SET 24G	1	90 cm			11.00€	100%	11.00€
5929292	SOFT GLIDE SUBKUTAN-SET 27G	1	90 cm			11.00€	100%	11.00€
5929065	SOFT GLIDE SUBKUTAN-SET 27G	1	90 cm			11.00€	100%	11.00€

Fichier B1: Non-inscriptions avec effet au 01.11.2021 - Conseil d'administration du 15.09.2021

Numéro national	Nom commercial	Pièces	Longueur	Poids	Volume	P. référ.	Taux	Remb. max.
N01D2								
	Monitoring continu de la glycémie (CGM) - Capteur (APCNS)							
MEDTRONIC								
5932303	GUARDIAN 4 SENSOR	1				66,95€	100%	66,95€
N55A3								
	Autoptiqueurs pour diabétiques							
COMPANION MEDICAL								
5932317	INPEN SYSTEM	1				412,00€	100%	412,00€
V98E1								
	Lubrifiants oculaires (1 conditionnement par mois)							
URSAPHARM								
5932365	VITA POS	1	5 g			6,50€	40%	2,60€

Fichier B5: Ajout avec effet au 01.11.2021 - Conseil d'administration du 15.09.2021

Numéro national	Nom commercial	Pièces	Longueur	Poids	Volume	P. référ.	Taux	Remb. max.
Z99A1	Produits d'alimentation médicale - par produit - APCM - Art. 1 pt 1 a							
VITAFLO								
5951763	PKU SPHERE CHOCOLAT	30		27 g		388,50€	100%	388,50€
5951794	PKU SPHERE CHOCOLAT	30		35 g		533,50€	100%	533,50€
5951732	PKU SPHERE 15 FRUITS ROUGES	30		27 g		388,50€	100%	388,50€
5951746	PKU SPHERE 15 VANILLE	30		27 g		388,50€	100%	388,50€
5951777	PKU SPHERE 20 FRUITS ROUGES	30		35 g		533,50€	100%	533,50€
5951781	PKU SPHERE 20 VANILLE	30		35 g		533,50€	100%	533,50€
Z99A4	Produits d'alimentation médicale - par produit - APCM - Art. 1 pt 4 a							
MENARINI								
5951813	NOVALAC ALLERNOVA AR+	1		400 g		20,39€	80%	16,31€
Z99A5	Produits d'alimentation médicale - par produit - APCM - Art. 1 pt 5							
NUTRICIA								
5951729	INFATRINI PEPTISORB	4			200 mL	15,25€	80%	12,20€

Fichier B7: Ajout avec effet au 01.11.2021 - Conseil d'administration du 15.09.2021

Numéro national	Nom commercial	Appareils d'assistance respiratoire nocturne: masques (nombre: 2 / an)	Pièces	Longueur	Poids	Volume	P. référ.	Taux	Remb. max.
V73B1									
FISHER&PAYKEL									
4005552	MASQUE ESON II	S/M ref ESN2MU-ESN2SU	1				92,43€	100%	92,43€
4005499	MASQUE FACIAL VITRERA	S/M/L VIT1XU	1				130,36€	100%	130,36€
RESMED									
4005521	MASQUE AIRFIT F30	S/M Ref 6411X	1				148,24€	100%	148,24€
4005535	MASQUE AIRFIT N30	standard/quiet ref 6420X	1				115,83€	100%	115,83€
4005549	MASQUE AIRFIT N30i	ref 6381X-63820	1				115,83€	100%	115,83€
4005504	MASQUE AIRFIT P30i	Standard/S 6386X	1				115,83€	100%	115,83€
4005518	MENTIONNIERE	ref 16015	1				22,81€	100%	22,81€
V98J2		Pompe APOMORPHINE (Location mensuelle)							
EVER NEURO PHARMA									
4005485	EVER PHARMA D-MINE PUMP		1				170,00€	100%	170,00€

Fichier B7: Modifications avec effet au 01.11.2021 - Conseil d'administration du 15.09.2021

Numéro national	Nom commercial	Pièces	Largeur	Longueur	Poids	Volume	P. référ.	Taux	Remb. max.
V73B1									
Appareils d'assistance respiratoire nocturne: masques (nombre: 2 / an)									
RESMED									
4004698	MASQUE AIR FIT F20	1					136,54€	100%	136,54€
4004721	MASQUE AIRFIT N20	1					104,13€	100%	104,13€
W90A1									
Stimulateur neuromusculaire pour pied tombant									
INNOVATIVE NEUROTRONICS INC.									
4005406	WALKAIDE II PATIENT KIT	1					3660,00€	100%	3660,00€

Fichier B7: Non-inscriptions avec effet au 01.11.2021 - Conseil d'administration du 15.09.2021

Numéro national	Nom commercial	Pièces	Longueur	Poids	Volume	P. référ.	Taux	Remb. max.
W90A1								
	Stimulateur neuromusculaire pour pied tombant							
BIONESS								
4005471	STIMROUTER	1				7790,45€	100%	7790,45€
			implant					

Montant maximum à rembourser dans le cadre de la directive "Soins de santé transfrontaliers" pour l'année 2022

Calcul : Tarifs de 2021, activité facturée de 2020 + adaptation de 3,30 %.

L'adaptation correspond à l'augmentation de l'EBG entre 2021 et 2022.

1. Forfaits 1 : Traitement hospitalier avec nuitée

Type de séjour	Montant maximum à rembourser (€)			
	Durée de séjour (nombre de nuitées)			
	1	2	3	4+
Maternité	3.568	2.096	1.549	1.288
Chirurgie cardiaque	10.900	5.326	5.328	2.765
Rééducation	1.005	887	917	792
Réhabilitation psychiatrique	589	552	552	573
Hospitalisation avec OP	3.060	1.894	1.520	1.103
Hospitalisation sans OP	1.108	1.005	917	824

2.1. Forfait pour traitements en milieu hospitalier ambulatoire (actes médicotechniques et de diagnostic)

Montant maximum à rembourser par prestation (€)

Salle OP et salle de réveil ambulatoire	2.174
Salle d'accouchement	2.446
Laboratoire d'analyses	47
Imagerie médicale	97
IRM	143
Radiothérapie	327
Médecine nucléaire	299
Pet-scan	569
Lithotritie	330
Caisson d'oxygénothérapie	623
Hémodialyse	421
Kinésithérapie	56
Ergothérapie	87
Policlinique sans urgence	109
Urgence	170
Endoscopie	284
Chimiothérapie	1.715

Fécondation in vitro	3.412
Curiethérapie	7.022
Forfait pour traitement ambulatoire dans un centre de rééducation	221
Test génétique	410
Anatomopathologie (lame)	31

2.2. Forfaits pour séjour hospitalier en cas de traitement hospitalier ambulatoire :

Montant maximum à rembourser par jour (€)

Lit dans une unité de soins normaux	604
Lit dans une unité de soins intensifs	1.745
Hôpital de jour de psychiatrie	435
Hôpital de jour chirurgical	372
Hôpital de jour non chirurgical	1.434
Hôpital de jour pédiatrique	1.026



Demande de prise en charge du médicament DACEPTON

Matricule du patient	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom et prénom	<input type="text"/>			
Nom du médecin prescripteur	<input type="text"/>			
Code médecin	<input type="text"/>	DOCUMENT SOUS SECRET MÉDICAL		

Je soussigné(e), docteur en médecine, ayant l'expérience de la prise en charge des patients atteints de la maladie de Parkinson, certifie que l'assuré(e) ci-dessus nommé(e) remplit les critères statutaires de prise en charge de DACEPTON :

1. La spécialité fait l'objet d'un remboursement si elle est administrée pour le traitement des fluctuations motrices invalidantes (phénomène « on-off ») persistant, malgré un traitement avec des doses adaptées de médicaments antiparkinsoniens.
2. L'initiation de la personne protégée au traitement médicamenteux ainsi qu'à l'usage du dispositif nécessaire à l'administration a été réalisée en milieu hospitalier.
3. La personne protégée a reçu une formation théorique et pratique du volet médical et technique, elle est capable de s'administrer elle-même le médicament ou à défaut est assistée par un aidant formé en la matière.
4. La personne protégée est régulièrement suivie par un service médical expérimenté dans le domaine de la maladie de Parkinson.

Sur base du présent document, la CNS donne son accord de prise en charge pour une durée maximale de 12 mois.

L'autorisation de prise en charge peut être prolongée pour des nouvelles périodes de maximum 24 mois, sur base de ce même document.

La présente est à renvoyer au **Service Médicaments et Dispositifs Médicaux** du Département Fournitures et Médecine Préventive de la CNS, Fax : (+352) 40 78 50 – 125, route d'Esch – L-2980 Luxembourg

Cachet, signature et date

